



ANIÈRES



COMMUNICATIONS DE L'EXÉCUTIF

SUITE À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

18 SEPTEMBRE 2019

Suite à l'élection du 15 septembre 2019, les groupes politiques félicitent Mme Claudine HENTSCH pour son élection au poste d'Adjointe. Elle prêtera serment devant le Conseil d'Etat, après les échéances légales.

Le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

Délibération N° 2015-2020 - D – 114

A l'unanimité, la proposition de M. l'Adjoint (par délégation du Maire) relative à la demande des sociétés « La Bouvimmo Sàrl » et « Raisimmo SA », propriétaires de la parcelle N° 5438/RF 29, de constituer une servitude d'empiètement croisée à charge et au profit de la commune d'Anières, parcelle N° 6031/RF 29.

Délibération N° 2015-2020 - D – 115

A l'unanimité, la proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 34'000 F. Rubrique : 6150.00.31440.00/ Routes communales – Entretien des terrains bâtis et bâtiments - Frais de remplacement provisoire de la porte d'accès du dépôt de la voirie, en bois. Remplacement de la porte d'accès du dépôt de la voirie, du local de la voirie et de la pétanque, placement du nouveau système de gestion des accès avec système de triple becs de cane. Cette délibération est assortie de la clause d'urgence.

Délibération N° 2015-2020 - D – 116

A l'unanimité, la proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 40'000 F. Rubrique : 9630.66.34304.00 / Les Mélèzes /Travaux de gros entretiens, bâtiments du Patrimoine Financier - PF – Travaux de renforcement de la structure et d'étanchéité de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins (VS – commune de Troistorrents) – Parcelle N° 1467 – folio 27. Cette délibération est assortie de la clause d'urgence.

Le Conseil municipal a renvoyé la motion N° 2015-2020 M – 018 “Pour une véritable stratégie de sécurité communale”, à la commission “Assainissement, routes, sécurité, développement durable” pour traitement.

Le Conseil municipal a donné son accord pour renvoyer ces objets aux commissions pour traitement, soit :

- Etude des nouveaux statuts du GIAP (Groupement Intercommunal pour l’Animation Parascolaire) à la commission “Sociale, culture et loisirs”.
- Environnement au chemin des Ambys à la commission “Urbanisme et constructions”.
- Mobilitri à la commission “Assainissement, routes, sécurité, développement durable”.
- Déchetterie au chemin des Ambys (foyer d’Anières) à la commission “Assainissement, routes, sécurité, développement durable”.

 [Pour plus de détails, voir l’affichage public \(panneaux à la mairie, au centre du village et à Chevrens\)](#)

 [Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur CMNet ou à la mairie](#)